

AVENANT

Selon l'article 9
de la Convention constitutive du groupement d'intérêt public
MDPH des Vosges

Et l'article R. 146-19 du Code de l'Action Sociale des Familles (CASF)

Article 1 : Les précédents avenants relatifs à la désignation des membres de la Commission Exécutive sont abrogés.

Article 2 : La commission exécutive est composée des membres désignés ci-après :

1° **DOUZE REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT DES VOSGES :**

Titulaire : Madame Elisabeth KLIPFEL
Suppléant : Madame Valérie JANKOWSKI

Titulaire : Madame Roseline PIERREL
Suppléant : Madame Sandrine PATARD

Titulaire : Monsieur Christian TARANTOLA
Suppléant : Madame Bernadette POIRAT

Titulaire : Monsieur Stéphane VIRY
Suppléant : Madame Brigitte VANSON

Titulaire : Madame Carole THIÉBAUT-GAUDÉ
Suppléant : Madame Claude BOURDON

Titulaire : Madame Véronique MARCHAL
Suppléant : Madame Christine HALLUITE

Titulaire : Madame Anne BOURION
Suppléant : Madame Catherine BOTTERO

Titulaire : Monsieur Lilian MARCHAL
Suppléant : Madame Laurence DANREY

Titulaire : Monsieur Mathias HUMBLOT
Suppléant : Madame Delphine CAPEYRON

Titulaire : Madame Corinne FAIVRE
Suppléant : Madame Pascale GOEURY

Titulaire : Monsieur Benoît HEULLY
Suppléant : Madame Laetitia THEVENOT

Titulaire : Monsieur Stéphane POTTIER
Suppléant : Madame Agnès BOITTE

2° SIX REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE :

Titulaire : Association Voir Ensemble – Monsieur Jean-Pierre BUFFAZ

Titulaire : Association Trisomie 21 Vosges - Madame Isabelle LEGRAND

Titulaire : Association Française de lutte contre les Myopathies – AFM Téléthon
Madame Paloma MORENO-ELGARD **Suppléant** : Madame Valérie L'HUILLIER

Titulaire : ADAPEI – Madame Sylvie RENAUD / **Suppléant** : Madame Lydia LEONARDI-DEMANGE

Titulaire : APF France Handicap – Madame Marie-Chantal SCHNEIDER /
Suppléant : Monsieur Rémy BLAISE

Titulaire : UNAFAM - Monsieur Bernard SCHREIBER / **Suppléant** : Monsieur Jean-Louis MOUREY

3° TROIS REPRESENTANTS DE L'ETAT :

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant

Le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant

Le délégué territorial Vosges - agence régionale de santé ou son représentant

4° DEUX REPRESENTANTS DES ORGANISMES LOCAUX D'ASSURANCE MALADIE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) :

Titulaire : le Directeur, *Monsieur Pascal ENRIETTO*

Suppléant : la Directrice Adjointe, *Madame Sophie POZZOBON*

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

Titulaire : la Directrice, *Madame Marie-Christine KLOPP*

Suppléant : la Directrice Adjointe, *Madame Nadine VILLECHENOUX*

Article 3 : La présente mandature prend fin au 14 juin 2026.

Epinal, le 09 SEP. 2022

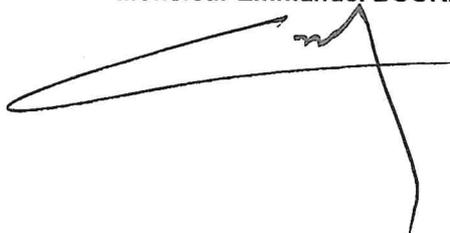


Monsieur le Préfet
des Vosges,
Yves SEGUY

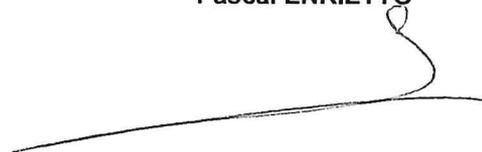


Monsieur le Président du
Conseil Départemental des Vosges,
François VANNON

Monsieur le Directeur Académique des
Services Départementaux de l'Education Nationale
Autorisé par Monsieur le Recteur
de l'Académie de Nancy-Metz,
Monsieur Emmanuel BOUREL



Monsieur le Directeur de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie
des Vosges,
Pascal ENRIETTO



Madame la Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales des Vosges,
Madame Marie-Christine KLOPP

